

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 mai 2013**  
~~~~~

**TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N°139  
SUR LA COMMUNE D'AUMELAS - PLAN DE FINANCEMENT**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 mai 2013 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. Sébastien LAINE, M. David CABLAT, Monsieur Christian DOUCE, Madame Monique GIBERT, Madame Danielle MORALES -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, Mme Claudine DELERIS suppléant de Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. François BECKER suppléant de M. Bernard JEREZ, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations : M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE à M. Philippe SALASC, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés : M. Gérard CABELLO

Absents : M. Maurice DEJEAN, M. Christian LASSALVY, M. Eric CORBEAU, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Frédéric GREZES, M. Robert SIEGEL, Mme Florence QUINONERO, M. Pascal DELIEUZE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean Pierre VANLUGGENE

Quorum : 25	Présents : 35	Votants : 37	Pour 37 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que la route départementale n°139, desservant et bordant la commune d'Aumelas constitue un axe routier important permettant un accès à Montpellier aux communes de Vendémian, du Pouget et de nombreuses communes du sud ouest du territoire de la Vallée de l'Hérault,

Vu que malgré la mise en place de différents dispositifs, les véhicules continuent à rouler à une vitesse excessive mettant en danger les différents usagers,

Vu que suite à la mise en œuvre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune d'Aumelas et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en date du 25 juin 2012, une étude de maîtrise d'œuvre a été initiée au mois de janvier 2013 (mission confiée au cabinet CETUR),

Considérant que les objectifs des aménagements sur la route départementale consistent à compléter les dispositifs de ralentissement des véhicules avec la mise en œuvre de plateaux traversants aux deux entrées urbaines, avec la création d'écluses le long de la traversée et la réalisation d'un giratoire desservant les futurs axes de l'extension urbaine prévus au PLU communal,

Considérant que cette opération peut faire l'objet de financement notamment auprès du Conseil Général de l'Hérault au titre des amendes de polices et auprès d'Hérault Energie dans le cadre du renforcement de l'éclairage public,

Vu que le coût de l'opération est estimé à 114 000 € HT (5 800,00 € HT d'études et 108 200,00 € HT de travaux) conformément au plan de financement proposé en annexe.

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'approuver le projet de plan de financement prévisionnel ci-dessous,

Plan de financement prévisionnel  
avril-13

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Maîtrise d'œuvre	4 800,00 C	4%	Conseil général - Amende de	60 450,00 C	53%
Levé topographique	1 000,00 C	1%	Hérault Energies	15 000,00 C	13%
Travaux (estimation AVP)	108 200,00 C	95%			
			<b>PART FINANCEURS</b>	<b>75 450,00 C</b>	<b>66%</b>
			<b>PART COMMUNE - Aumelas</b>	<b>38 550,00 C</b>	<b>34%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>114 000,00 C</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>114 000,00 C</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>136 344,00 C</b>		<b>TOTAL TTC</b>	<b>136 344,00 C</b>	

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil Général de l'Hérault, Hérault Energie et tout autre financeur (public - ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 817 le 30/05/2013  
Publication le 30/05/2013  
Notification le  
**DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**  
Gignac, le  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130527-lmc156884-DE-I-I  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Louis VILLARET